

## **Dossier de presse IVG Auvergne Rhône-Alpes 2018 Planning Familial Isère**

Ce mois-ci encore, c'est nul autre que le président du Syndicat national des gynécologues-obstétriciens de France qui s'est exprimé contre le droit à l'avortement, parce que son "métier n'est pas de retirer des vies". Dans ce contexte inquiétant, il est important de rappeler quelques chiffres lourds : faute de conditions d'accès favorables à des structures hospitalières, 49% des avortements pratiqués dans le monde sont à haut risque pour la santé des femmes. Chaque année sur un total de 22 millions d'IVG, 5 millions IVG engendrent des complications et causent 47000 décès<sup>1</sup>.

C'est pourquoi, en solidarité avec les femmes du monde entier, au Planning Familial de l'Isère nous souhaitons ré-affirmer que :

### **L'avortement est un choix personnel et l'accès à l'avortement est un droit !**

En France, un certain nombre de médecins invoquent leur clause de conscience pour ne pas pratiquer d'IVG et des Centres IVG ne peuvent plus proposer l'intervention faute de médecins formés disponibles.

En Isère, nous observons également que des Hôpitaux publics dans le Nord Isère renvoient de plus en plus les interventions d'IVG médicamenteuses (IVGM) aux centres du planning familial de Bourgoin-Jallieu et de Villefontaine. Notre CPEF de Bourgoin-Jallieu a vu sa pratique d'IVGM exploser depuis janvier 2018. Cet été c'est 32 IVGM, dont 25 en août qui ont été effectuées. A titre de comparaison le CPEF de Bourgoin effectuait en moyenne 70 IVG médicamenteuse par an les années précédentes. Le CPEF de Villefontaine a lui aussi vu son activité IVG médicamenteuse très impactée avec 19 IVGM en été, dont 14 en juillet.

L'accès à l'avortement est pourtant un droit, n'en déplaise à certain.es. Il n'est donc pas acceptable que ce droit se retrouve parfois entravé, en France, en 2018, parfois de manière insidieuse, notamment par certains professionnels de santé.

Voici quelques témoignages qui nous ont été rapportés, issus de femmes confrontées au délit d'entrave à l'IVG :

#### **Abus de pouvoir de certain.es professionnel.les de santé :**

- Un.e médecin qui préconise un délai de réflexion de 15 jours à une femme majeure, alors que ce délai a été supprimé légalement en 2016.
- Un.e radiologue à Bourgoin-Jallieu qui met le son lors de l'échographie pré-IVG pour culpabiliser ses patientes.

---

<sup>1</sup> [i] Sources : Safe abortion/ WHO, 2015 ; World abortion laws – 2016 ; The World's Women 2015 / United Nations

- Un.e pharmacien.ne qui ne respecte pas la gratuité ou la confidentialité pourtant prévu par la loi.
- Un laboratoire qui demande plus d'infos que nécessaire pour une mineure désirant garder le secret sur son IVG. Rappel : le prénom et la date de naissance indiquée sur l'ordonnance suffise !
- Annonay (Ardèche) : un médecin accepte la pratique d'IVG si et seulement si la femme accepte la pose d'un implant contraceptif.
- Loire : une sage-femme demande à ce qu'une mineure revienne accompagnée de ses parents pour l'intervention. Rappel : une mineure peut se faire accompagner de la personne majeure de son choix et n'est nullement contrainte d'informer ses parents.
- A Clermont-Ferrand : une clinique privée demande aux mineures une autorisation parentale !

### **Couplé à une désinformation en ligne (délict d'entrave numérique) :**

- Une personne appelle ce qu'elle croit être un numéro de renseignements IVG et tombe sur un centre anti-IVG qui tente de l'influencer en lui communiquant de fausses informations.
- L'un des premiers sites référencés sur les principaux moteurs de recherche en ligne est un site anti-IVG en 2018 !
- Certains sites internet anti-IVG enregistrent les numéros de téléphone des femmes qui les appellent et les harcèlent pour les convaincre de changer d'avis.

### **C'est pourquoi nous demandons à ce que :**

- La **clause de conscience** pour les professionnel.les de santé **soit supprimée** de la loi ;
- Les **délais légaux pour avorter soient harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe**, et les États tendent vers une **dépénalisation totale** de l'avortement.
- Des **moyens financiers** soient donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les **centres de planification** soient **accessibles** à toutes sur les **territoires** et que les territoires en sous-effectif pour la pratique de l'IVG puissent aussi être couverts par les sages-femmes dont les missions ont été élargies à la pratique de l'IVG en 2016 ;
- Des **campagnes d'information** tous publics soient mises en place insistant sur le fait que l'avortement est un droit comme les autres et permettant également **de lutter contre les abus de certain.es professionnel.les médicaux** ;
- La **lutte contre la désinformation** issue des sites anti-IVG soit combattue par l'Etat, notamment en continuant de faire connaître le site [IVG.gouv.fr](http://IVG.gouv.fr)
- **L'éducation à la sexualité soit prodiguée à toutes et à tous** pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ; la partage de responsabilité quant à la contraception/IVG doit constituer un chantier prioritaire car derrière 200000 avortements par an, il y a aussi 200000 hommes.
- **Les différents modes de contraception féminine et masculine soient davantage mis en valeur** et que l'ensemble des moyens de contraceptions à ce jour disponibles soient proposés par les professionnel.les de santé.
- La **formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement** fasse partie intégrante de la **formation initiale de tout.es professionnel.les de santé**.
- Le **choix de la méthode IVG médicamenteuse ou chirurgicale soit celui de la patiente** et non celui de ses soignants (lorsque les délais le permettent).

Nous souhaitons rappeler également que nos 7 centres et antennes interquartier en Isère accueillent les femmes non dans le seul but de les pousser à avorter mais de les accompagner dans leur choix en les orientant au mieux mais jamais nos conseillères et soignantes ne prennent la décision à leur place.

Et nous soulignons également qu'en Auvergne Rhône-Alpes, nous travaillons très en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) car nous avons la chance d'avoir une ARS avec, encore, un service en charge de cette question.

De plus, la plateforme d'expertise IVG de la région Rhône-Alpes (PLEIRAA), dont nous faisons partie, s'est créée en 2016 dans le but de favoriser l'accès des femmes à l'IVG et à la contraception au travers notamment de :

- La formation des médecins et des sages-femmes à l'IVG médicamenteuse afin d'offrir plus de choix aux femmes ;
- La formation des professionnels de santé en relation avec l'IVG et la contraception (accueil, paramédicaux et pharmaciens, conseillères conjugales et familiales) ;
- La favorisation des échanges entre les professionnels des centres IVG de la région afin de réfléchir et d'améliorer nos pratiques.

Enfin, nous faisons partie de la Plateforme Droits des Femmes qui se compose d'associations, de partis politiques, de syndicats et de militant·e·s qui se reconnaissent dans les valeurs féministes. Elle agit pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Elle revendique le libre accès à la contraception et à l'avortement, la réouverture des centres IVG (Interruption volontaire de grossesse) fermés, l'égalité dans le monde du travail, la revalorisation des salaires des femmes, la lutte contre les violences sexistes, une éducation non-genrée, la lutte contre toutes les discriminations (sexisme, homo/lesbophobie, transphobie, racisme, etc), le partage des tâches ménagères...

Contact :

**Chargées de communication**

04 76 87 84 24

Métilde Wendenbaum

[secretariat@leplanningfamilial38.org](mailto:secretariat@leplanningfamilial38.org)

&

Pauline Coiffard

[p.coiffard@leplanningfamilial38.org](mailto:p.coiffard@leplanningfamilial38.org)